REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2969

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL) - Exercice 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2969

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Rapport des mandataires - Société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône amont (SEGAPAL) - Exercice 2024

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

L'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM) ainsi que des SPL.

Le présent document comprend le rapport d'activité des mandataires de la SPL SEGAPAL concernant l'année 2024.

I - Contexte

La SPL SEGAPAL constitue, depuis sa création en 1979, l'outil opérationnel du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) pour l'aménagement et la gestion du Grand Parc. La SPL SEGAPAL est le titulaire d'un contrat de délégation de service public (DSP) d'une durée de six ans et demi, qui a débuté en juillet 2023 et qui se termine en décembre 2029. Les missions liées au contrat de DSP, principale source d'activité pour la SPL SEGAPAL, s'articulent autour de trois grandes composantes :

- la gestion et l'entretien des 2 200 ha composant le Grand Parc (aménagement et entretien des espaces naturels et du patrimoine, sécurité et surveillance du territoire, etc.),
- les activités dites de service public (pédagogie à l'environnement à destination d'un public scolaire, actions de politique de la ville, etc.),
- les activités commerciales (activités sportives et de détente sur la base de loisirs de l'atol', restauration, etc.).

La SPL SEGAPAL intervient par ailleurs sur le territoire de ses collectivités actionnaires dans le cadre de missions de gestion des espaces publics.

II - Actionnariat

En k€	2020	2021	2022	2023	2024
capital social dont :	700	700	700	700	700
Métropole de Lyon	*131*	*131*	*131*	*131*	*131*
SYMALIM	*412*	*412*	*412*	*412*	*412*
capitaux propres hors subventions d'investissement	1 064	1 038	864	854	911

La Métropole a intégré l'actionnariat de la société en 2012 lors d'un changement de statut de la société

de SEM en SPL. Les trois représentants de la Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL SEGAPAL sont monsieur Issam Benzeghiba, Président de la société, madame Catherine Creuze et monsieur Matthieu Viera.

Le capital social de la SPL SEGAPAL demeure à 700 k€ en 2024, réparti entre les 20 collectivités actionnaires. Le SYMALIM (dont la Métropole est l'actionnaire principal) est l'actionnaire de référence de la société avec 59 % du capital et 50 % des droits de vote au conseil d'administration. La Métropole constitue le second actionnaire de la SPL SEGAPAL avec 19 % du capital social et 17 % des droits de vote. Les 18 autres actionnaires, parmi lesquelles six communes membres de la Métropole, Décines-Charpieu, Jonage, Meyzieu, Rillieux-la-Pape, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, se répartissent 22 % du capital et 33 % des droits de vote.

III - Bilan financier

En k€	2020	2021	2022	2023	2024
recettes d'activité DSP	1 285	1 682	2 309	2 706	2 766
compensation de service (CSP)	3 330	3 705	3 740	4 098	4 098
Chiffre d'affaires pour les collectivités actionnaires	373	659	789	860	1 213
autres produits d'exploitation	420	338	79	192	193
produits d'exploitation	5 407	6 384	6 918	7 856	8 271
charges de structure	2 731	3 336	3 769	3 908	4 046
masse salariale	2 687	3 266	3 377	3 940	4 103
charges d'exploitation	5 418	6 601	7 146	7 848	8 148
excédent brut d'exploitation	- 11	- 218	- 228	8	122
résultat net	- 165	- 315	- 332	- 10	57

Les produits d'exploitation de la SPL SEGAPAL se répartissent entre :

- les recettes d'activités commerciales générées par la mission de DSP,
- la CSP liée au contrat de DSP,
- le chiffre d'affaires issu des prestations réalisées pour le compte des collectivités actionnaires,
- d'autres produits d'exploitation, principalement composés de subventions d'activités sociales.

Le montant des produits d'exploitation s'établit à 8,3 M€ en 2024, en hausse de + 0,4 M€ / + 5 % par rapport à 2023. Cette hausse provient principalement de nouveaux marchés de plantations de trois ans contractualisés avec la Métropole concernant Le Biézin et Saint-Priest.

Les charges d'exploitation s'établissent à 8,1 M€, en hausse de + 0,3 M€ / + 4 % par rapport à 2023. La hausse des dépenses de personnel comprend un intéressement sur les résultats de la société pour 63 k€.

L'excédent brut d'exploitation, en hausse, demeure positif pour la 2ème année consécutive et témoigne de la capacité de la SPL SEGAPAL à générer de la marge d'exploitation.

Le résultat net de la SPL SEGAPAL, qui s'établit à 57 k€ en 2024, redevient positif pour la 1ère fois depuis 2019.

Avec 2,6 M€ de disponibilités, la trésorerie représente environ quatre mois de charges de gestion courantes. Les emprunts bancaires de la SPL SEGAPAL sont minimes et s'élèvent à 319 k€ en 2024.

IV - Perspectives 2025

Pour 2025, les produits d'exploitation prévisionnels sont globalement en ligne avec le réalisé 2024, à l'exception d'une baisse des recettes issues des prestations réalisées pour le compte des collectivités actionnaires en raison de l'arrêt d'un marché de surveillance d'une prise d'eau pour le compte de la Métropole.

En raison d'une baisse des charges de structures et de dépenses de personnel stables, le résultat net inscrit au budget s'établit à 120 k€ ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la SPL SEGAPAL au titre de l'exercice 2024.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339153-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025